

## Formalités douanières, transport de marchandises Luxembourg

Les documents suivants sont exigés :

### ***Pour le transporteur***

- licence communautaire, ou autorisation CEMT, ou autorisation bilatérale ou de transit;
- permis ADR.

### ***Pour le chauffeur***

- passeport ou carte d'identité;
- visa exigé pour les ressortissants de certains pays;
- permis de conduire;
- feuilles d'enregistrement AETR (disques du tachygraphe);
- certificat de formation ADR;
- attestation de conducteur pour les conducteurs de pays tiers conduisant des véhicules immatriculés dans l'UE.

### ***Pour le véhicule***

- permis de circulation;
- carte verte internationale d'assurance;
- justificatif du contrôle technique;
- certificat d'assurance ADR;
- certificat d'agrément ADR;
- dans le cas d'un véhicule en location, copie du contrat ou du justificatif de location;
- sigle indiquant le pays d'origine du véhicule;
- le véhicule doit être muni soit de la plaque du constructeur (Directive 76/114/CEE) et de la plaque relative aux dimensions (Directive 96/53/CE), soit de la plaque unique ou du document unique.

### ***Pour le transport***

- lettre de voiture internationale CMR;
- document "T" ou carnet TIR;
- document de transport ADR, déclaration de l'expéditeur, consignes de sécurité ADR;
- certificat d'emportage du conteneur (ADR);
- document pour le transport transfrontalier de déchets;
- certificats phytosanitaires/vétérinaires.

**Sources:** IRU, 2004  
CLC, janvier 2003